

<http://comitecyclisme54.fr/spip.php?article153>

INFO CERTIFICAT MEDICAL !!!

- Infos pratiques

-



Date de mise en ligne : vendredi 16 avril 2021

**Copyright © Comité départemental de cyclisme de Meurthe et Moselle - Tous
droits réservés**

CERTIFICAT MEDICAL : attention aux intitulés

Pour les compétiteurs, **seuls les certificats mentionnant l'intitulé "apte au cyclisme en compétition" sont valides.**

Les intitulés faisant référence à la discipline (VTT, BMX...) ne permettront pas au licencié d'être assuré en cas d'incident se déroulant lors d'une autre discipline que celle mentionnée sur le certificat médical.